



## PROCÈS-VERBAL

#9

de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 5 JUIN 2024** à 17 h 30.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Baril, membre du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et madame Nicole N. Barezi, secrétaire corporative. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 31, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle cinq (5) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 47.

À 18 h 10, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

### CA-2024-064 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUIN 2024

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci  
APPUYÉ par monsieur Sylvain Le May

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2024-065 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
TENUE LE 1<sup>ER</sup> MAI 2024

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa  
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 1<sup>er</sup> mai 2024.

CA-2024-066 ADJUGER UN CONTRAT  
MÉGABURO INC. ET DATA CARTE CONCEPTS INC.  
ACQUISITION DE CARTOUCHES D'ENCRE  
6000029437

VU le rapport de la directrice exécutive – Finances, approvisionnement, affaires juridiques, normes et conformité et trésorerie et de de la directrice exécutive – Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril  
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjuger à « **MÉGABURO INC.** », un contrat pour l'acquisition de cartouches d'encre, pour la période du 15 juin 2024 au 14 juin 2027, au montant de **111 517,69 \$**, plus les taxes de **16 699,77 \$**, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et à la soumission corrigée pour le bloc 1;

2° d'adjuger à « **DATA CARTE CONCEPTS INC.** », un contrat pour l'acquisition de cartouches d'encre, pour la période du 15 juin 2024 au 14 juin 2027, au montant de **266 220,00 \$**, plus les taxes de **39 866,45 \$**, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public à la soumission produite pour le bloc 2;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **434 303,91 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par les adjudicataires (6000029437).

	<b>IMPUTATION 1</b>	<b>IMPUTATION 2</b>
Centre	U	18300
Compte	568120	568120
Ordre interne / OTP	U	
<b>Montants</b>	<b>128 217,47 \$</b>	<b>306 086,45 \$</b>

CA-2024-067 APPROUVER UNE MODIFICATION ET AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE  
RENOUVELLEMENT AU CONTRAT  
COOP DE TAXI DE L'OUEST  
SERVICE DE TAXI COLLECTIF  
6000018593  
RÉSOLUTION CA-2022-062

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May  
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'approuver une modification au contrat de service de taxi collectif pour les blocs 2 et 3 portant le numéro 6000018593 adjugé à l'entreprise « **COOP DE TAXI DE L'OUEST** », afin de modifier les articles 15.01 et 15.02 du contrat;

- 2° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de service de taxi collectif pour le bloc 2 adjugé à l'entreprise « **COOP DE TAXI DE L'OUEST** » à compter du 2 juillet 2024 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025, au montant de **1 354 529,10 \$** taxes non incluses;
- 3° d'autoriser une enveloppe supplémentaire de 6 % pour les ajustements de prix prévu au contrat de **81 271,75 \$**, taxes non incluses;
- 4° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de service de taxi collectif pour le bloc 3 adjugé à l'entreprise « **COOP DE TAXI DE L'OUEST** » à compter du 2 juillet 2024 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025, au montant de **378 322,60 \$** taxes non incluses.;
- 5° d'autoriser une enveloppe supplémentaire de 6 % pour les ajustements de prix prévu au contrat de **22 699,36 \$**, taxes non incluses;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 111 887,03 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (60000018593).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	63103
Compte	553150

CA-2024-068 AUTORISER LA STM À ADHÉRER AU MANDAT 999735019  
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES  
ACHATS REGROUPÉS POUR L'ACHAT DE LICENCES PAR ABONNEMENT VMWARE  
6000029704  
RÉSOLUTION CA-2020-077

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par  
 APPUYÉ par

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la STM à adhérer au mandat 999735019 pour la période du 7 juin 2024 au 19 novembre 2024 concernant des achats regroupés avec le **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)**, pour l'achat de licences par abonnement VMWare valide pour une période de 42 mois, pour un montant maximum de **7 335 188,64 \$**, plus les taxes de **1 098 444,50 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **8 433 633,14 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000029704).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	Divers
Compte	552170
Ordre interne / OTP	Divers

CA-2024-069 ADJUGER UN CONTRAT  
SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS, SERVICES & SOLUTIONS TWM CANADA INC, ASTEK  
CANADA INC. ET GROUPE IN-RGY CONSULTATION INC.  
SERVICES SPÉCIALISÉS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (SAP)  
6000028727

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
 APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger à « **SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS** », un contrat pour le bloc 1 de la pratique SAP1 des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la période du 5 juin 2024 au 4 juin 2027, au montant de **2 246 400,00 \$**, plus les taxes de **336 398,40 \$**;
- 2° d'adjuger à « **SERVICES & SOLUTIONS TWM CANADA INC.** », un contrat pour le bloc 2 de la pratique SAP1 des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la période du 5 juin 2024 au 4 juin 2027, au montant de **1 166 400,00 \$**, plus les taxes de **174 668,40 \$**;
- 3° d'adjuger à « **ASTEK CANADA INC.** », un contrat pour le bloc 1 de la pratique SAP2 des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la période du 5 juin 2024 au 4 juin 2027, au montant de **1 024 918,00 \$**, plus les taxes de **153 481,47 \$**;
- 4° d'adjuger à « **SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS** », un contrat pour le bloc 2 de la pratique SAP2 des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la période du 5 juin 2024 au 4 juin 2027, au montant de **542 000,00 \$**, plus les taxes de **81 164,50 \$**;
- 5° d'adjuger à « **SERVICES & SOLUTIONS TWM CANADA INC.** », un contrat pour le bloc 1 de la pratique SAP3 des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la période du 5 juin 2024 au 4 juin 2027, au montant de **1 701 500,00 \$**, plus les taxes de **254 799,63 \$**;
- 6° d'adjuger à « **ASTEK CANADA INC.** », un contrat pour le bloc 2 de la pratique SAP3 des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la période du 5 juin 2024 au 4 juin 2027, au montant de **809 940,00 \$**, plus les taxes de **121 288,52 \$**;
- 7° d'adjuger à « **SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS** », un contrat pour le bloc 1 de la pratique SAP4 des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la période du 5 juin 2024 au 4 juin 2027, au montant de **8 223 500,00 \$**, plus les taxes de **1 231 469,13 \$**;
- 8° d'adjuger à « **SERVICES & SOLUTIONS TWM CANADA INC.** », un contrat pour le bloc 2 de la pratique SAP4 des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la période du 5 juin 2024 au 4 juin 2027, au montant de **4 268 750,00 \$**, plus les taxes de **639 245,31 \$**;
- 9° d'adjuger à « **GROUPE IN-RGY CONSULTATION INC.** », un contrat pour le bloc 1 de la pratique SAP5 des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la période du 5 juin 2024 au 4 juin 2027, au montant de **2 273 450,00 \$**, plus les taxes de **340 449,14 \$**;
- 10° d'adjuger à « **ASTEK CANADA INC.** », un contrat pour le bloc 2 de la pratique SAP5 des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la période du 5 juin 2024 au 4 juin 2027, au montant de **924 940,00 \$**, plus les taxes de **138 509,77 \$**;
- 11° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour le bloc 1 de la pratique SAP1 pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **45 601,92 \$**, plus les taxes de **6 828,89 \$**;
- 12° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour le bloc 2 de la pratique SAP1 pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **23 677,92 \$**, plus les taxes de **3 545,77 \$**;
- 13° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour le bloc 1 de la pratique SAP2 pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **20 805,84 \$**, plus les taxes de **3 115,67 \$**;
- 14° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour le bloc 2 de la pratique SAP2 pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **11 002,60 \$**, plus les taxes de **1 647,67 \$**;
- 15° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour le bloc 1 de la pratique SAP3 pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **37 606,23 \$**, plus les taxes de **5 631,53 \$**;
- 16° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour le bloc 2 de la pratique SAP3 pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **16 441,78 \$**, plus les taxes de **2 462,16 \$**;
- 17° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour le bloc 1 de la pratique SAP4 pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **166 937,05 \$**, plus les taxes de **24 998,82 \$**;

- 18° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour le bloc 2 de la pratique SAP4 pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **86 345,90 \$**, plus les taxes de **12 930,30 \$**;
- 19° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour le bloc 1 de la pratique SAP5 pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **46 151,04 \$**, plus les taxes de **6 911,12 \$**;
- 20° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour le bloc 2 de la pratique SAP5 pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **18 776,28 \$**, plus les taxes de **2 811,75 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **27 197 502,45 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (6000028727).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	Type U
Compte	551440
Ordre interne /OTP	Type U

CA-2024-070 ADJUGER UN CONTRAT  
GRUPE ABS INC.  
SERVICES PROFESSIONNELS POUR DIVERS MANDATS EN INGÉNIERIE DES  
MATÉRIAUX  
6000025965

VU le rapport du premier directeur principal - Grands projets et maintien des actifs

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
 APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à « **GRUPE ABS INC.** », un contrat de services professionnels pour divers mandats en ingénierie des matériaux, pour la période du 17 juin 2024 au 16 juin 2027, au montant de **468 233,00 \$**, plus les taxes de **70 117,89 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **538 350,89 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000025965).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	Type « U »
Compte	551590
Ordre interne / OTP	Type « U »

CA-2024-071 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE CORPORATIVE « GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES »  
(PC 1.17)

VU le rapport du directeur général adjoint – Stratégies, relations partenaires et communications

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau  
 APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter la mise à jour de la politique corporative intitulée « Gestion intégrée des risques » (PC 1.17), selon le projet soumis en annexe.

CA-2024-072 DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES D'EFFECTUER LES ÉVALUATIONS DE RENDEMENT DES CONTRATS

VU le rapport de la directrice exécutive – Finances, approvisionnement, affaires juridiques, normes et conformité et trésorerie

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau  
APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de désigner les personnes indiquées dans l'annexe jointe à la présente recommandation, pour réaliser l'évaluation de rendement des contrats et ce, conformément à l'article 95 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
  - 2° de révoquer toute liste adoptée précédemment désignant des personnes pour réaliser l'évaluation de rendement des contrats;
  - 3° les désignations et révocations indiquées ci-avant entrent en vigueur dès l'adoption de la présente résolution.

CA-2024-073 RAPPORT ANNUEL 2023 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (R-175)

VU le rapport de la directrice exécutive – Finances, approvisionnement, affaires juridiques, normes et conformité et trésorerie

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau  
APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- de prendre acte du dépôt du rapport annuel 2023 de la Société de transport de Montréal concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle (R-175).

CA-2024-074 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE DE LA STM (CSN)

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau  
APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer madame Mélissa Delorme, directrice accompagnement RH et mieux-être, à titre de membre nommée par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN), en remplacement de monsieur Sébastien Fecteau;  
  
les membres seront dorénavant les suivants : mesdames **Mélissa Delorme**, **Josée Tremblay** et **Marie-Chantal Verrier**, ainsi que messieurs **Alain Brière**, **Mohammed Chkikar**, **Christian Gagné**, **Étienne Paradis** et **Marie-Claude Léonard**, directrice générale qui est d'office membre et présidente de ce Comité;
  - 2° que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le conseil d'administration;

3° la présente résolution modifie la résolution CA-2024-029 adoptée le 13 mars 2024.

CA-2024-075    LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU        de lever la séance à 18 h 15.

Les résolutions CA-2024-064 à CA-2024-075 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**

**Secrétaire corporative**

---

**ÉRIC ALAN CALDWELL**

---

**NICOLE N. BAREZI**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 5 JUIN 2024 À 17 H 30**

**INTERVENANT PRÉSENT À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>SUJET DE L'INTERVENTION</u></b>
<b><u>QUESTION 1</u></b>	
Monsieur Jean-Luc Malo	<p>La première question de monsieur Malo porte sur l'installation d'ascenseurs à la station Sherbrooke.</p> <p>La STM bénéficiait d'un fonds fédéral pour l'accessibilité pour financer les projets d'infrastructures visant à rendre les collectivités et les milieux de travail plus accessibles. Ce dernier souhaite savoir si ce désengagement du gouvernement à cet égard aura un impact important sur l'ensemble des utilisateurs du métro à Montréal et, particulièrement, sur la clientèle ayant des limitations fonctionnelles. Par la même occasion, il s'informe de la position de la station Sherbrooke relativement à la priorisation des ascenseurs.</p> <p>Quant à la deuxième question, elle concerne les travaux à la station Rosemont. Ce dernier veut savoir, d'une part, si la boucle d'autobus sera réinstallée, et d'autre part, à qui reviendra la responsabilité pour le réaménagement du parvis.</p>
Le Président	<p>D'emblée, le président rappelle que la STM est dotée d'une politique d'accessibilité universelle depuis 2009. Ce qui a été réalisé dans les dernières années en termes d'accessibilité universelle des stations de métro est colossal. Les équipes doivent intégrer des ascenseurs là où ce n'était pas prévu à l'origine en entravant le moins possible le service. C'est un défi de taille! Il est donc primordial pour la STM de poursuivre ses efforts, maintenir la cadence de manière à rendre les stations accessibles, progressivement avec des investissements conséquents. Au total, 27 stations sont équipées d'ascenseurs. Le président invite la directrice générale à compléter la question.</p> <p>Un réseau universellement accessible est bénéfique pour la collectivité et pour toutes les clientèles, y compris celles ayant des limitations fonctionnelles. Depuis 2016, le réseau est passé de 7 à 27 stations accessibles et la STM entend poursuivre sur cette voie avec son nouveau plan qui s'articule en trois volets. La STM n'est pas en mesure de se prononcer sur la question avant l'approbation du Plan des investissements en transport collectif pour la réalisation des phases 3 et 4 du programme d'accessibilité. Les travaux sont synchronisés de manière à assurer la cohérence des interventions dans le milieu exploité et pour minimiser les impacts sur la clientèle. On priorise les stations de métro pour l'installation d'ascenseurs où les travaux sont les plus faciles à réaliser. Elles ont été réalisées en premier et nous sommes maintenant à réaliser les stations plus complexes pour les prochaines phases a mentionné la directrice générale.</p> <p>Quant à l'ordre de priorisation pour l'ajout d'ascenseurs à la station Sherbrooke, une vérification à ce sujet sera faite pour la station Sherbrooke.</p> <p>Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale.</p> <p>En ce qui a trait au réaménagement des parvis des stations, la STM collabore avec les arrondissements afin de valoriser les parvis des stations. Des ajustements doivent encore être réalisés dans la boucle d'autobus, a indiqué madame Léonard.</p>
<b><u>QUESTION 2</u></b>	
Madame Amélie Seidah	La question de madame Seidah porte sur les nouvelles lignes d'autobus 12 et 168 à l'intérieur du quartier résidentiel Symphonia.



Madame Seidah résidente de l'Île-des-Sœurs, remercie pour l'efficacité de l'offre de service dans ce secteur. Selon le tracé proposé dans le cadre de la refonte, les autobus passent dans le quartier Symphonia. Le passage des autobus des lignes 12 et 168 a grandement détérioré la qualité de vie des résidents (bruits, pollution, circulation et sécurité). Elle veut savoir si l'arrêt des bus ne pourrait pas être déplacé dans le rond-point pour des enjeux de sécurité. Cette solution impliquerait de déplacer la pancarte de l'arrêt.

Le Président

Le président invite monsieur Michel Tremblay, Directeur - Planification et développement des réseaux, à répondre à la question.

Monsieur Tremblay informe que le dossier sera analysé concernant les solutions alternatives qu'elle propose et que l'équipe de la Planification et développement des réseaux se rendra sur les lieux pour faire une analyse de la faisabilité. En terminant, il l'informe que les horaires seront changés pour l'été, ce qui permettrait d'optimiser le temps de parcours afin qu'il ait moins d'autobus au terminus.

---

### **QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modifications.

#### **QUESTION 3**

Monsieur Robert Bijoux

Première question - Le guichet inopérant de la station « De l'Église », cause le bonheur des resquilleurs qui enjambent et profitent sachant qu'ils peuvent prendre le risque. Oui, des caméras sont installées, mais il y a peu de chances qu'ils se fassent pincer, car les inspecteurs sont rarement présents à cet endroit. Si la STM installait bien en évidence la présence d'une cabine truffée de caméras affichant le visage des resquilleurs à répétition, grâce à un inspecteur virtuel qui montre leurs méfaits? Cela aurait un effet dissuasif aux resquilleurs et une réduction du déficit, si minime que cela soit

Deuxième question En mai dernier – il m'est arrivé un petit incident qui m'a causé une contusion au genou à la station mentionnée ci-dessus. J'utilise le métro depuis 38 ans en marchant avec beaucoup de précaution – car les marches sont glissantes. Néanmoins, l'éclairage est considéré faible à cette station – si on compare cela avec le nouvel éclairage éblouissant de la station Jean-Talon. Ne serait-il pas souhaitable de mieux sécuriser les débuts des escaliers classiques à l'aide de couvre-marches antidérapants et réfléchissants?

Le Président

Le président invite monsieur Jocelyn Latulipe, directeur Sûreté contrôle et sécurité incendie, à répondre à cette personne.

La lutte à la fraude est une constante préoccupation pour la STM. Diverses stratégies efficaces sont mises en place, notamment en assurant la présence de constables dans les stations les plus problématiques selon les données recueillies. L'installation de caméra requiert des travaux complexes et sans compter que la solution ne serait rentable en termes de bénéfices mentionne monsieur Latulipe.

Le président invite madame Marie-Chantal Verrier, DE - Planification et entretien, à répondre concernant l'éclairage dans les stations.

Madame Verrier indique que l'éclairage est un moyen pour sécuriser les lieux afin d'assurer la sécurité des usagers. Pour la situation concernant la station De l'Église, avec l'arrivée de l'équipement requis, des plans et devis ont été réalisés ce qui permettra le lancement de travaux en vue d'installer un système d'éclairage plus performant au DEL. Pour ce qui est des marches, des matériaux anti-dérapants sont utilisés. Elle rappelle que les mains courantes sont également des équipements qui peuvent être utilisés

Une vérification sera faite du matériel installé pour la station où l'incident est survenu.

---

#### QUESTION 4

Madame Nicole Corrado Please look into making STM service free for people with disabilities. Please make all Gare tunnels and subway stations fully accessible. It is frustrating for a person to get stuck on the wrong side because there is a ramp or elevator on only one side. Please also change the pest control contractor. I found a dead bird near rodenticide strewn throughout a garden in Gare Dorval. Please switch to a company that doesn't kill animals. Here is one that is recommended by the SPCA. <http://www.evictionmtl.com/>

Le Président Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, à répondre à cette question.

L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est responsable de la tarification en lien avec les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal. La STM participe à des comités de l'Association du transport collectif où cet enjeu pourrait être soulevé. À propos de l'accessibilité des stations de métro, comme mentionné plus haut, pour certaines stations les travaux sont plus complexes. En plus des 27 stations universellement accessibles, des chantiers sont en cours pour Atwater, St-Henri, Outremont, Edouard-Montpetit et Berri-UQUAM. La STM a pour cible ambitieuse de rendre 41 stations accessibles à l'issue de 2030. En terminant, la STM fait affaire avec une firme d'exterminateur pour s'occuper adéquatement de ces animaux dans le réseau.

---

#### QUESTION 5

Monsieur Julien Gascon-Samson Bonjour, Ma question concerne les bus de série 38-000 et 39-000. La cloche pour le déploiement de la rampe ne fonctionne pas, elle sonne comme un arrêt régulier (j'ai validé avec plusieurs chauffeurs, c'est également le cas dans leur tableau de bord). J'ai déjà abordé cette problématique par le passé, or, je croyais initialement que c'était seulement certains bus, or, il semble que cette problématique affecte tous les bus de cette série. Cette situation augmente le risque de manquer son arrêt. Est-ce que la Société a effectué des tests et entrepris des démarches pour corriger cette défektivité? Merci de votre attention.

Le Président Le président invite monsieur Christopher Kranjec, Directeur principal - Livraison de service et expérience client à répondre à cette question.

Effectivement, une problématique est constatée pour la sonnerie pour le déploiement de la rampe des bus des séries 3800 et 3900. L'équipe Entretien travaille activement avec le manufacturier pour

résoudre le problème. Une reprogrammation sera réalisée et déployée sur les bus. Monsieur Gascon-Samson doit en faire la demande au chauffeur, car le déploiement de la rampe n'est pas automatique explique monsieur Kranjec.

---